



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 20813

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le souhait des professionnels du bâtiment de voir réduit à 5,5 % le taux de la TVA sur les travaux d'entretien et d'amélioration et ce, pour l'ensemble du parc social locatif privé et non pas seulement dans les logements locatifs sociaux loués par des personnes privées bénéficiaires des aides accordées par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Cette mesure permettrait de répondre aux besoins d'amélioration des logements de populations souvent défavorisées dans le parc privé, de relancer durablement l'activité dans le secteur du bâtiment et de combattre efficacement le travail clandestin. Il lui demande en conséquence de bien vouloir préciser la suite qu'il entend réserver à cette demande pressante des artisans et entrepreneurs du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20813

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5780